

**PROGRAMME UMOJA** 

# RAPPORT DE STAGE

EFFECTUE
A L'EXTREME NORD DU CAMEROUN/MAROUA,
DU 15 AU 30 AVRIL 2011

**SUR LE THEME:** 

Tous ensembles pour la promotion des Droits de la famille et de la femme discriminée en milieux ruraux de la RDC

## PRESENTE PAR

## MARIE-THERESE KALONDA WANAOLI.

Coordonnatrice Chargée du Programme Genre et Famille au sein de ANMDH

(Kinshasa le 06 mai 2011)



LES AMIS DE NELSON MANDELA POUR LA DEFENSE DES DROITS HUMAINS

## I. Introduction

\_\_\_\_\_



Dans sa principale vocation d'appuyer des personnes, associations ou groupes informels qui concourent à l'expression des droits individuels et collectifs des populations, à développer la réflexion sur le droit perçu comme outil d'autonomie, de développement et de transformation sociale, et à favoriser le renforcement de toutes pratiques de terrain qui tendent à mettre les personnes en capacité d'être actrices de droit à part entière de renforcement des capacités, Juristes-Solidarités a offert des stages professionnels aux associations membres impliqués dans son « Programme UMOJA » et qui évoluent en Afrique centrale, notamment : au Cameroun, au Congo Brazzaville, au Rwanda, au Burundi et en République Démocratique du Congo.

En ce qui concerne notre organisation, « les Amis de Nelson MADELA pour la Défense des Droits Humains » ANMDH en sigle, évoluant en République Démocratique du Congo, nous avons bénéficié d'une bourse de Juristes Solidarité pour effectuer un stage au Cameroun.

Ledit stage s'est déroulé du 15 au 30 avril 2011 auprès de l'ALVF (Association de Lutte contre les Violences faites aux Femmes), une organisation évoluant à l'Extrême Nord du Cameroun, plus précisément à Maroua. Marie-Thérèse KALONDA WANAOLI, Coordonatrice chargée du Programme Genre et Famille, a été la personne recommandée par ANMDH pour effectué ce stage à travers son projet intitulé : « Tous ensembles pour la promotion des Droits de la famille et de la femme discriminée en milieu ruraux de la RDC ».

#### Contexte

Il y a plus de 4 ans, depuis que la République Démocratique du Congo (RDC) s'est dotée d'une **Constitution** adoptée au référendum populaire qui a été promulguée le 18 février 2006. Cette Constitution consacre une place importante (1/4 du texte) aux droits fondamentaux de l'Homme. Il y a aussi **le Code de la Famille** qui est un document juridique important traitant de toutes les questions relatives aux droits de la personne et à ses rapports en famille. Cet instrument pose les bases de la protection de la femme et des enfants dans la famille qui, jadis étaient discriminés surtout pendant le partage de l'héritage.

**Sur le plan socioculturel**, la RDC compte sept groupes ethniques et près de quatre cents sous-groupes ayant des cultures différentes. Cette différence des cultures se caractérise aussi par le régime familial. Dans la partie Est du pays, on remarque plus **le régime patrilinéaire** tandis qu'à l'Ouest, dans les provinces du Bas-Congo et du Bandundu, c'est **le régime matrilinéaire** qui prime.

Pour l'un ou l'autre régime, la coutume veut que ce soit la famille paternelle (pour le régime patrilinéaire) ou maternelle (pour le régime matrilinéaire) qui soit responsable pour trancher les problèmes familiaux. Ainsi chez les bakongo par exemple (une tribu de l'Ouest du pays), il est plus normal qu'un oncle maternel s'occupe des ses neveux que de ses propres enfants. Lors du décès d'un papa Mukongo, la coutume admet que tous les biens du défunt soient hérités par sa famille maternelle (oncles, nièces et neveux) à la place des véritables héritiers de la première catégorie qui sont ses enfants et sa femme.

Chez les « Tetela » par exemple (une tribu située au centre de la RDC), on voit qu'à la mort du mari, l'épouse est maltraitée, trainée dans la boue et mal vêtue en vue de montrer la douleur qu'elle ressent de la mort de son mari. Ceux-ci se pratiquent au village et même dans les centres urbains comme Kinshasa. Quand il s'agit de la mort de la femme, son époux n'est pas traité de la sorte, il est aussi soumis aux rites traditionnels, mais avec dignité.

Ces pratiques dans les familles congolaises sont en contradiction avec la loi, le Code de la famille, qui demande par contre que <u>les héritiers de la 1<sup>ère</sup> catégorie</u> soient **les enfants du défunt**, tandis que <u>Ceux de la deuxième catégorie</u>, soient **le conjoint survivant, les parents, les frères et sœurs du défunt**; enfin <u>ceux de la troisième catégorie</u> soient constitués **des oncles paternels ou maternels**. Ces derniers ne viennent que lorsqu'il n'y a pas d'héritiers de la 1<sup>ère</sup> et de la 2<sup>ème</sup> catégorie.

Dans la législation congolaise, l'enregistrement de mariage et des naissances devant l'officier de l'Etat Civil sont des actes obligatoires consacrés par <u>le Code de la famille</u> respectivement en ses articles 370 et 614 et par <u>la Constitution</u> en son article 41. Ceux-ci protègent les époux, particulièrement la femme et les enfants contre toute discrimination. L'article 40 de la Constitution, paragraphe 2, définit la famille comme étant *une cellule de base de la communauté humaine, elle doit être organisée de manière à assurer son unité, sa stabilité et sa protection. Il revient cependant aux pouvoirs publics d'en assurer la protection.* 

En somme, la RDC en tant que membre des Nations Unies ayant déjà ratifié plusieurs textes internationaux et régionaux relatifs aux Droits Humains, dispose également des codes et des lois qui consacrent les droits politiques et civils, les libertés fondamentales ainsi que les droits économiques, sociaux et culturels. Malheureusement, ces instruments sont constamment violés parce que moins connus par la population en général et par la femme en particulier surtout ceux des milieux ruraux.

Pour **légitimer les droits de la femme**, les autorités de la République Démocratique du Congo doivent amener la population à <u>privilégier la culture de droit en lieu et place des us et coutumes</u> non conforme à la loi. Il n'en demeure pas moins vrai que beaucoup reste encore à faire dans

les centres ruraux de la RDC, notamment : la vulgarisation de ces textes et la réduction du nombre des cas recourant à des pratiques coutumières qui avilissent la femme et qui violent les Droits de la femme et des enfants dans la famille.

A cause de l'ignorance dans la plupart des certains centres ruraux de la RDC, la femme est encore considérée seulement **comme un instrument de production**. Elle est la plus souvent victime de multiples cas de violations de ses droits dans le mariage. La prise de conscience des populations rurales de leurs droits et la façon de les défendre devant les autorités locales peuvent constituer un atout important pour la promotion et la protection de ses droits, dans le mariage ainsi que des enfants contre toutes sortes des discriminations.

Le renforcement de capacité de nos Parajuristes et le partage d'expériences avec d'autres associations qui ont pour mission de lutter contre les discriminations à l'égard de la femme et l'enfant, peuvent nous aider à mieux faire notre travail de promotion des droits de la femme et de l'enfant et les droits humains en général.

Profitant de l'appel à proposition de stages lancé par « Juriste-Solidarité » dans le cadre du <u>Programme UMOJA</u>, notre Organisation « **les Amis de Nelson MANDELA pour la défense des Droits Humains** » (**ANMDH**) a préféré envoyer l'une de ses membres d'aller effectuer un stage professionnel et d'échange d'expériences dans une Association partenaire poursuivant les mêmes objectifs. Il s'agit de **Madame Marie-Thérèse KALONDA WANAOLI**, exerçant la fonction de Coordonnatrice du Programme Genre et Famille, qui a été désignée pour ce projet intitulé : « **Tous ensembles pour la promotion des Droits de la famille et de la femme discriminée en milieu ruraux de la RDC** ».

#### Justification

Si nous avons voulu effectuer un stage professionnel sur la thématique : « Tous ensembles pour la promotion des Droits de la famille et de la femme discriminée en milieu ruraux de la RDC » parce que la lutte pour la promotion et la protection des droits de la femme et de l'enfant fait partie des principales préoccupations de la « Dynamique des Femmes pour le Développement et les Droits Humains », DFDDH en sigle, une structure au sein de ANMDH constituée majoritairement des femmes. En outre, c'est parce que il y a de cela trois ans notre Organisation œuvre (avec le concours d'une organisation suédoise DIAKONIA) pour la promotion des droits de la femme et de la famille selon les instruments internationaux, la Constitution et le Code de la famille.

Comme « l'Association de Lutte contre les Violences faites aux Femmes » (ALVF) a démontré par son expérience de disposer des outils de travail appropriés pour promouvoir les droits de la femme contre les violences faites sur elle, nous avons préféré lui envoyer une de nos membres de la DFDDH pour qu'elle acquière de nouvelles connaissances et techniques de lutte pour la promotion des droits de la femme et de l'enfant, surtout en milieu rural, afin qu'elle puise s'approprier avec les actions de la base en se prenant en charge, d'être autonome et reprendre la vie active dans la société.

## · Objectifs du stage

Notre stage auprès de l'ALVF poursuivait l'objectif global suivant : « renforcer notre capacité pour contribuer à la réduction de la discrimination et des inégalités liées au sexe, en vue d'améliorer la compréhension de l'approche de l'égalité entre femme-homme ».

## Comme objectifs spécifiques du stage :

- Renforcer les capacités du stagiaire en technique de plaidoirie sur les droits de la femme en famille ;

- Outiller la stagiaire des nouvelles méthodes et stratégies de lutte contre la discrimination et violences faites aux femmes enfin décourager les pratiques coutumières discriminant les femmes et les enfants.

#### Les résultats attendus sont notamment :

- les capacités de la déléguée au stage renforcées ;
- la déléguée au stage outillée des nouvelles méthodes et stratégies de lutte contre la discrimination et violences faites aux femmes ;

## I.1. Rappel du cadre du stage

Ce stage s'est déroulé s'est déroulé auprès de l'ALVF (Association de Lutte contre les Violences faites aux Femmes), une organisation évoluant à l'Extrême Nord du Cameroun, plus précisément à Maroua. Ceci, avec le concours de Juristes-Solidarités dans son « Programme UMOJA » et qui rassemble les associations évoluant en Afrique centrale, notamment : au Cameroun, au Congo Brazzaville, au Rwanda, au Burundi et en République Démocratique du Congo.

## I.2. Présentation de ANMDH et du stagiaire

Les Amis de Nelson MANDELA pour la Défense des Droits Humains, ANMDH en sigle, est une Organisation Non-Gouvernementale (ONG) créée à Kisangani, en République Démocratique du Congo, par l'action des bénévoles, à l'issue de son Assemblée Constitutive du 04 octobre 1992.

Elle a été enregistrée au Ministère des Réformes Institutionnelles, de la Justice et Garde des Sceaux en 1994 sous le numéro F92/3132. Autorisée à fonctionner provisoirement par les Arrêtés: N°08/CAB/MIN/R.I.J. & G.S./98 du 10 avril 1998, du Ministre de la Justice et Garde des Sceaux et N°10/CAB/MDH/NMO16/2005 du 10 septembre 2005, du Ministre des Droits Humains et enfin, reconnue officiellement par l'Arrêté Ministériel N°117/CAB/MIN/J/2006 du 1<sup>er</sup> juin 2006 lui accordant la Personnalité Juridique, publié au Journal Officiel de la RDC N°12 en juin 2006.

- Domaine d'intervention : démocratie et Droits Humains
- Sa mission principale est de « Sauvegarder le respect universel et effectif des Droits de l'Homme et les libertés fondamentales en Républiques Démocratique du Congo ».

#### • Ses objectifs poursuivis sont :

- Eduquer la population à la paix, à la Démocratie, aux Droits de l'Homme et aux actions de développement,
- Aider la population à défendre ses Droits fondamentaux par des moyens non-violents;
- Protester contre toutes les formes de violation des Droits de l'Homme, notamment : les arrestations arbitraires, la torture et autres peines et traitements cruels, inhumains et dégradants, les exécutions sommaires et extrajudiciaires ainsi que « les disparitions forcées » ;
- Assister les victimes des violations des Droits de l'Homme.

## • Stratégie d'intervention

Dans sa méthodologie de travail, ANMDH ne donne pas à la population des enseignements à caractère scientifique ou spécialisé; sa pédagogie est très simple et compréhensible pour que les hommes et les femmes (urbains et ruraux) apprennent facilement et soient eux-mêmes acteurs et actrices du développement, capables de revendiquer leurs Droits. C'est pourquoi, la plupart des séminaires, conférences et

causeries-débats de ANMDH sont tenus et animés en français et en langues du milieu. ANMDH associe et invite les autorités à participer à ses activités de promotion, de défense et de protection des Droits de l'Homme.

 Les activités de ANMDH sont entre autres: la Sensibilisation à travers les causeriesdébats, les formations à travers les séminaires, les revendications à travers le plaidoyer, le lobbying, les conférences et le Monitoring, etc.

Dans toutes ses activités ANMDH accorde une attention particulière aux femmes afin de promouvoir l'approche « **genre** ». Elle dispose d'un bulletin trimestriel de liaison « **Echos des Amis de Nelson Mandela** ».

#### Les Partenaires de ANMDH sont :

- <u>Au niveau national</u> : toutes les Associations et Collectifs œuvrant pour la paix, la démocratie et les Droits de l'Homme.
- Au niveau international : ANMDH est Membre-Affilié de World Mouvement for Democracy, du Réseau Africain pour la Démocratie (ADF), du Programme UMOJA et de Pax Christi International.

ANMDH collabore efficacement avec le **NED** (National Endowment for Democracy), **DIAKONIA** (une Organisation Suédoise), **International Human Rights Internship Program**, **Amnesty International**, **le Bureau Conjoint des Nations Unies aux Droits de l'Homme (BCNUDH)** et bien d'autres telles que : **UIDH**, **MBDHP** (Burkina Faso), **LTDH** (Tchad), **FIDH**, **COSI** et **Agir Ensemble** (France), etc.

#### 1. la DFDDH, qu'est-ce que c'est?

La **DFDDH** (Dynamique de la femme pour le Développement et les Droits humains), est une cellule de base spécialisée aux problèmes de la femme et de l'enfant au sein de ANMDH.

A l'issue, d'un Congrès organisé à l'intention des femmes de la ville de Kisangani, du 27 au 30 juin 1995, par l'ONG « *LES AMIS DE NELSON MANDELA POUR LA DEFENSE DES DROITS HUMAINS* », *ANMDH* en sigle, il s'est crée au sein de cette organisation une structure de concertation des femmes dénommée «COMMISSION FEMME et ENFANT» (CFE).

Cette Commission était composée au départ uniquement des femmes, mères et jeunes filles, membres de ANMDH. Avec le temps, les femmes de ANMDH ont souhaité que dans cette structure qu'il y ait aussi d'autres femmes et des hommes pour un bon partenariat « *le Gender* ».

Pour ce faire, la **CFE** s'est résolu d'être ouverte à toutes les femmes qui voudraient s'y adhérer comme membres actifs ou sympathisants. Les conditions d'adhésion à la CFE sont celles fixées par les Statuts de « **ANMDH** ».

Une des activités principales de la CFE était *la sensibilisation et l'éducation populaire de la femme à la Démocratie et aux droits Humains*.

Partant des différentes rencontres eues avec les mamans des quelques centres urbains et ruraux, et se basant au plan triennal de ANMDH qui veut intensifier son action en faveur des femmes et de la population des milieux ruraux, nous femmes de la CFE avons trouvé que la sensibilisation et l'éducation sont les premières armes pour combattre l'ignorance, les abus et les violations des droits de la personne.

La stratégie adoptée par ANMDH à travers sa CFE était d'aller vers la population, dans son milieu de vie quotidienne (en famille, dans les églises et entreprises, dans les écoles et Universités, dans les camps militaires, dans les camps des réfugiés et des déplacés, dans les mutuels des quartiers et mouvements associatifs).

## 2. la DFDDH poursuit les objectifs ci-après :

- Combattre l'ignorance de la femme, en faisant connaître aux femmes et aux enfants leurs droits spécifiques, les amener à les exercer et à les défendre ;
- Lutter contre les injustices par l'organisation des causeries-débats et la formation des para-juristes dans les milieux urbains et ruraux;
- Assister les femmes et les enfants victimes des violations des droits de l'homme en les amenant à faire de plus en plus recours à la justice pour qu'ils soient réhabilités dans leurs droits;
- Attirer l'attention de la Communauté nationale et internationale sur la situation de la femme et de l'enfant en R.D.Congo ;
- Impliquer la femme dans le processus du développement, de la recherche de la paix et de leadership;
- Elever le niveau intellectuel, civique et moral de la femme et de la jeune fille, par un encadrement continu (cours d'alphabétisation, apprentissage en informatique et de certains métiers, etc.);

#### 3. Activités de la DFDDH

En dehors de ses réunions mensuelles, les activités de la DFDDH peuvent se résumer de la manière suivante :

- La formation interne des membres sur les techniques d'investigation et de revendication des Droits de l'Homme, les techniques de communication et d'animation des groupes ainsi que la rédaction des rapports ;
- ♦ L'organisation des causeries-débats à la base et des journées de réflexion ;
- L'organisation des sessions et des Ateliers de formation dans les associations des femmes, ainsi que dans les écoles :
- L'organisation des Congrès des femmes, dans chaque bureau de coordination de ANMDH;
- La collaboration et la concertation régulière avec les femmes des milieux ruraux et urbains de la RDC et du monde entier ;
- L'éducation des femmes et des enfants à la culture de la paix et à la résolution pacifique des conflits.
- Bientôt, la DFDDH va éditer un feuillet « FEMME, REVEILLES-TOI » qui sera publié mensuellement en français, traduit en langues locales et publié sur Internet.

#### Contacts (stagiaire et responsable de la structure)

- Pour la structure : Robert ILUNGA NUMBI, Directeur Exécutif. Téléphone : (243)818910816, anmdhcongo@yahoo.fr
- Pour la Stagiaire : KALONDA WANAOLI Marie-Thérèse, graduée en informatique de gestion et coordonnatrice de la DFDDH ; téléphone : (243)815190651, mtkalonda@yahoo.fr

#### I.3. Présentation de l'ALVF

L'Association de Lutte contre les Violences faites aux Femmes (ALVF) est la structure qui a accueilli la stagiaire de ANMDH, Marie-Thérèse KALONDA WANAOLI, pour son stage dans une des ses Antennes basée au Nord du Cameroun, à MAROUA.

- Contacts (maitre de stage et responsable de la structure)
- Madame MALANA BIDEM Germaine, sociologue de formation; (contact: 237-99301899) est la maitresse ou l'accompagnatrice de la stagiaire; tandis que
- Madame BILLE SIKÉ, sociologue de formation (contact : 237-99813760) est la responsable de l'Antenne de l'ALVF/EN.

Cette Association (**ALVF**) a été créée en 1991 avec siège Yaoundé et son Antenne de l'Extrême nord créée en 1996 à Maroua. L'antenne de l'Extrême nord a pour domaine d'intervention la lutte contre les mariages précoces et forcés, le viol, l'excision, la sous scolarisation de la jeune fille et la lutte contre le VIH/SIDA. Elle est une Association **féministe**, **non mixte et non partisane**.

#### Sa mission

Un monde sans violence où les femmes et les Hommes vivent en toute égalité aussi bien dans les espaces privés que publics

#### Son objectif général

Eliminer toutes les formes de violences vécues par les femmes et les filles.

Son approche est basée sur l'intervention féministe (qui place la fille/femme au centre de l'analyse) et l'approche genre (vise à la reconquête des pouvoirs par les victimes)

- Son mode de fonctionnement est basée sur trois grands axes d'intervention à savoir :
- **Axe organisationnel,** où sont définies des stratégies de gestion, de fonctionnement, d'intervention et d'application de l'idéologie de l'association
- Axe service, où l'on trouve :
- a. Encadrement et suivi des filles et femmes victimes et survivantes de violences à travers les Centres vie de femmes (CVF)
- b. Les Brigades de Dénonciation des violences faites aux filles à l'école et hors de l'école (BD).

#### - Axe Plaidoyer/Lobbying

**N.B**: il faut relever ici que le partenariat est transversal à tous ces axes d'intervention

Sa stratégie d'intervention en matière de plaidoyer contre les VBG est particulièrement les mariages précoces et Forcés.

Au niveau micro / à la base : conscientisation, participation, organisation
Au niveau méso/intermédiaire (région) : mobilisation des décideurs au niveau régional
pour la prise en compte des préoccupations spécifiques des filles et femmes dans les
programmes et politiques.

Au niveau macro : National : mobilisation des décideurs au niveau National pour la prise en compte des préoccupations spécifiques de filles et femmes dans les programmes, les politiques, l'élaboration, l'adoption et l'application des lois favorables aux filles et femmes.

#### Ses partenaires d'appui :

- ✓ L'union européenne : programme d'Appui à la structuration de la société civile (PASOC)
- ✓ CORDAID/ HOLLANDE
- ✓ UNIFEM
- ✓ International Women health coalition (IWHC)
- ✓ GIZ (organisme d'appui au développement local)...

#### • Ses partenaires opérationnels :

- ✓ Les Organisations de la société civile: Public Concerné (préoccupations publiques), Centre d'Appui à l'Auto promotion Pour le Développement durable (CAPROD), Comité Diocésain du développement (CDD), Réseau des Animateurs pour l'Education des Communautés (RESAEC), la dynamique citoyenne (DC)...
- ✓ Les services déconcentrés de l'Etat : les délégations régionales et départementales de la santé, jeunesse, affaires sociale, promotion de la femme et de la famille, Education de base, enseignements secondaires, justice...
- ✓ Les forces de maintien de l'ordre : commissariat de police judiciaire
- ✓ Les groupes d'intérêt de l'ALVF : Le Réseau des Femmes de l'Extrême nord pour la Gouvernance locale (REFENGOL), les BD, les Associations pour la promotion de l'Autonomie des filles (APAD)...

## I.4. Présentation de la méthodologie de travail

Le stage a été réalisé à travers une démarche interactive basée sur des échanges individuels et des groupes, les recherches personnelles, l'observation, l'analyse et les synthèses. Il a été à la fois théorique et pratique.

#### II. Déroulement des activités

## II.1. Calendrier de travail

Jours	Horaires	Objectifs de travail	Contenus	Observations
Lundi 18/04/2011	13h00 -15h00	Accueillir la stagiaire	<ul> <li>Accueillir de la stagiaire à l'aéroport de SALAK</li> <li>Prise de contact et présentation équipe ALVF/EN</li> <li>Accompagnement de la stagiaire à son hôtel</li> </ul>	Aéroport SALAK     /ALVF-Hôtel
Mardi le 19/04/2011	9h00-11h00	Définir les grandes articulations du stage	Présentation de la stratégie générale d'intervention de ALVF/EN fonctionnement, réalisations, stratégies d'intervention, stratégie de plaidoyer contre les mariages précoces et forcées (MPF); collaboration/Partenaire     Présentation de la DFDDH des femmes pour le développement et les droits humains Indiquer dans le rapport quel est ce texte.     Recueil des attentes de la	Séance de travail avec l'équipe de ALVF/EN

	En après midi		stagiaire, • Harmonisation et validation du plan d'action du stage, • divers • Recherche personnelles	
Mercredi 20/04/2011	9h00-12h00	Permettre à la stagiaire de connaitre la stratégie d'encadrement et de suivi des filles et femmes victimes de MPF basées sur l'intervention féministe et l'approche genre	Observation des activités d'encadrement et de suivi des filles et femmes victimes de MPF dans le Centre Vie de femme     Entretien individuel avec l'intervenante directe auprès des filles et femme victimes de violences,	Lieu : ALVF
	En après midi		Recherche personnelles	
Jeudi 21/04/2011	En matinée 15h30-16h30	Permettre à la stagiaire de mieux comprendre l'utilisation du processus d'Empowerment en matière de lutte contre les MPF	Recherche personnel Organisation d'un entretien avec les filles et femmes victimes de MPF membres des GICs d'AGR	Lieu : ALVF/CVF

jours	Horaires	Objectifs de travail	contenus	observation
Vendredi 22/04/2011	8h00-9h30	Faire connaître les expériences de plaidoyer d'1 collectif de lutte contre les MPF composé de 03 ONG locales : CAPROD, PUBLIC CONCERN, ALVF/EN	Rencontre avec CAPROD, PUBLIC CONRN et ALVF/EN, Stratégie d'intervention Actions menées en matière de plaidoyer Donner des exemples détaillés des plaidoyer Succès observés par le collectif et par l'action de plaidoyer menée, Difficultés rencontrées, perspectives	Lieu : bureau de PUBLIC CONRN
	10h00-12h00	Faire connaitre la stratégie d'implication des victimes et survivantes de violences dans la lutte contre les MPF dans la ville de Maroua à travers l'association pour la promotion de l'Autonomie et des Droits des filles victimes/survivantes de violence (APAD)	organisation d'une     rencontre d'échange     d'expériences avec l'APAD     et ses groupes crées dans     les quartiers de la ville de     Maroua	Lieu : Bureau APAD
Samedi 23/04/2011	9h00-12h00	Apprécier le déroulement du stage	évaluation de la 1 <sup>er</sup> semaine de stage     connaissances acquises     difficultés rencontres     analyse des nouveaux     besoins de la stagiaire     perspectives	Séance de travail avec l'accompagnatrice membre de l'ALVF/EN au bureau de l'ALVF/EN
		Réfléchir sur la production du rapport de stage	Compilation des informations pour le rapport	

Lundi 25/04/2011	9h00-10h30	Faire connaître la stratégie d'implication de la communauté éducative à travers les Brigades de Dénonciations de violences faites à l'école et hors de l'école (BD) en matière de lutte contre les violences basées sur le Genre (VBG)	Mode de fonctionnement     Activités réalisées     quelques succès observés	Séance de travail avec les points focaux Lieu : ALVFEN
	14h-16h00	Faire connaitre les stratégies d'organisation d'une causerie éducative en matière de lutte contre les mariages précoces (MPF) par APAD	Participation à la séance d'animation d'une causerie éducative par les membres de l'APAD dans un quartier de la ville des Maroua sur le thème : conscientisation sur la problématique des mariages précoces et forcés     Entretien avec l'animatrice de l'APAD sur les stratégies d'organisation et d'animation d'une causerie-éducative relative à la lutte contre MPF	Lieu :  - 1 quartier de la ville de Maroua - Bureau APAD

jours	Horaires	Objectifs de travail	contenus	observation
Mardi 26/04/2011	10h00-11h00	Faire connaitre la stratégie d'implication des filles dans la lutte contre les MPF	Participation à une causerie éducative organisée par la BD de Mutourwa en direction des filles membres du club de filles sur le thème : les droits de la fille en lien avec la lutte contre les mariages précoces et forcés     Entretien individuel avec quelques membres du club de filles de Moutourwa	Lieu : EP de Mutourwa
	Après midi		Recherches personnelles	
	15h30-16h30	Apprécier le déroulement du stage dans son ensemble sur la base des objectifs de départ	Séance de travail avec l'équipe ALVF/EN     Remise des documents relatifs au stage :attestation, outils de travail, outils relatifs aux droits de fille/femme	Lieu : ALVF/E
Mercredi 27/04/2011	9H00-10H30	Capitaliser les acquis du stage	Production rapport général du stage	ALVF
	10H30	Faciliter le départ de la stagiaire	Accompagnement de la stagiaire à l'aéroport de SALAK MAROUA	

## II.2. Activités réalisées et méthodologie identifiée

Le stage devrait prendre deux semaines maximum. Faute de temps, nous avions travaillé pendant 12 jours compte tenu de programme de vol qui n'était pas régulier, ce qui nous a amené d'intégrer la journée du samedi dans le programme.

Ce stage était effectué en différentes étapes et suivant un calendrier harmonisé avec les membres d'ALVF.

La première étape va du 15 au 17 avril 2011.

Au lendemain de **notre arrivée à Yaoundé, le 16 avril 2011**, il s'est tenu une séance de travail au centre de vie des femmes (CVF), entre Marie Thérèse Kalonda, déléguée de ANMDH et l'équipe d'ALVF que conduisait madame Esther ENDALE et Reine AGANG.

Cette séance avait pour objectif de faire l'état de lieu du fonctionnement de l'ALVF et faire l'analyse de la situation de la femme occidentale en la comparant avec celle de la femme africaine, plus particulièrement de la femme du Cameroun et de la République Démocratique du Congo. Tout cela, pour parvenir à des stratégies d'action pouvant améliorer les situations critiques que traverse la femme africaine.

La deuxième étape va du 18 au 23 avril 2011.

Après Yaoundé, nous nous sommes rendues à Maroua où nous avons été accueillies par l'équipe de l'ALVF de Maroua. Dès notre arrivée, nous avons pris part à une séance de travail avec la responsable de l'Antenne, la maitresse de stage et l'assistante sociale du centre vie des femmes de Maroua. Cette séance de travail avait pour objectif de définir les grandes lignes de notre stage, puis, s'en est suivie la présentation des stratégies générales d'intervention de l'ALVF, en commençant par :

- son fonctionnement;
- sa stratégie générale d'intervention;
- ses stratégies de plaidoyer contre le mariage précoce et forcé (MPF) ;
- ses partenaires.

Prenant la parole, Madame Marie-Thérèse KALONDA WANAOLI a eu d'abord à présenter aux participants ce qu'est « la Dynamique de la Femme pour le Développement » (DFDDH) au sein de ANMDH, ensuite un recueil des attentes a été formulé. Enfin nous avons eu à harmoniser et valider le plan d'action du stage, définir la méthodologie de travail ainsi que les divers.

Pour rendre effectif notre stage, nous avons fait recours aux méthodes que voici :

## ✓ La recherche documentaire.

lci il était question pour nous **d'avoir la plus ample information sur ALVF** dans le but de renforcer notre connaissance sur le fonctionnement de l'ALVF dans son ensemble.

#### √ l'observation.

En recourant à cette méthode, nous avons voulu voir comment ALVF mène les activités d'encadrement et de suivi des filles, femmes victimes et survivantes des mariages précoces et forcés. En ce qui nous concerne, nous avons eu des entretiens individuels avec les victimes et l'intervenante directe auprès de ces victimes.

## ✓ Participation active.

Après avoir observé, nous nous sommes lancées à des entretiens avec les filles et les femmes victimes de mariages précoces et forcées, mobilisées autours des Groupes d'Initiatives communes (GIC). Ceci, dans le souci de comprendre la stratégie mise en place pour renforcer le pouvoir des victimes à travers le programme d'empowerment mis en place par l'ALVF/EN. Et nous avons échangé avec un collectif des organisations de la Société civile (Public Concern, CAPROD, ALVF) sur <u>la stratégie de plaidoyer mise en place pour lutter contre les mariages précoces et forcés dans la région de l'Extrême Nord</u>: Ils s'organisent pour

l'appui aux organisations paysannes, ils font aussi l'accompagnement dans le montage de Micro projet et le suivi de la mise en œuvre, ils ont créé le cadre de concertation avec les femmes du milieu, ils font des échanges permanent, ils mènent les activités de plaidoyer visant à faciliter la procédure de l'obtention des pièces officiel (acte de naissance, carte d'identité) dans leur zone d'intervention.

Outre ses activités, nous avons eu à nous entretenir avec les membres de l'Association pour la Promotion de l'Autonomie et des droits de la Fille (APAD), dans l'optique de capitaliser la **Stratégie d'implication des filles victimes et survivantes de mariages précoces et forcées dans la lutte contre cette pratique**: Chaque membre d'APAD s'est approprié de l'action après avoir suivi la formation et la sensibilisation de ALVF en créant la stratégie de vulgarisation de l'action dans son environnement. Tout membre a un groupe de femmes de plus ou moins 15 à 20 personnes (femmes) dans son quartier ou son milieu environnant pour échanger et faire la causerie éducative afin que ses actions soient pérennes. Jusque la il y a déjà 20 sous groupes pour les membres d'APAD et cela renforce ses actions sur terrain.

Enfin, nous avons pris part à **une séance d'évaluation à mi-parcours** afin d'apprécier le déroulement du stage et récolter les données qui doivent nous aider dans la rédaction de notre rapport de stage.



La troisième étape va du 25 au 27 avril 2011, il a été question de :

Durant cette période, nous avons mené à plusieurs activités à la base avec le concours des animateurs d'ALVF. En voici quelques une :

✓ Nous avons eu à <u>échanger avec les points focaux des brigades de dénonciation des Violences faites aux filles à l'école et hors de l'école.</u> Ceci dans le but de nous imprégner et capitaliser la stratégie d'implication des acteurs de la communauté éducative mise en place par l'ALVF/EN et savoir ce qui les avaient motivé à s'engager à cette lutte. Outre ces échanges, il nous a été retracé le processus de création de la brigade de dénonciation (BD), son mode de fonctionnement, la qualité de ses membres, ses activités et quelques résultats phares réalisés. La création de la brigade de dénonciation (BD) est due aux accusations portées contre l'Islam, l'accusant d'être à la base de Mariage Précoces et Forcé. Hors l'église Islamique ou Islam suppose que l'enfant âgée de 17 ans sans distinction de sexe maitrise déjà les enseignements et les rites islamique ou on peut prendre une fille au mariage.

La Brigade de dénonciation fonctionne comme des points focaux dont ils ont créé le centre d'écoute pour faciliter l'orientation, l'encadrement et suivi des victimes. Les activités sont entre l'étude sur l'Islam, guider orienter les victimes auprès des instances compétente et aux organisations Non Gouvernementale. Autre activités sont la causerie éducative avec les jeunes filles, sensibilisation à la radio en langue locale, concertation avec les femmes victimes dans leur milieu ou environnant, les écoles et dans leurs Eglises Islam pendants les enseignements avec les femmes et filles aussi les garçons. Quant à la méthode c'est à travers l'étude du milieu, les questions poser, investigation ou enquête mener.

Quant à la motivation de ses actions, le comportement de certains personne du milieu de pratiquer ces actes de Mariage précoces et forcé sans se référer aux textes juridiques et à la pratique islamique (prendre l'enfant qui n'a pas étudier pour lui envoyer au mariage par la force enfin de bénéficier de l'argent ou s'enrichir derrière la fille), ils étaient contre devant ce comportement, car cela ne reflète pas l'image coranique. Comme ils défendaient la cause de femme voila pourquoi ils ont préférer de travailler en partenariat avec ALVF.

Quant aux quelques résultats : Certains victime rentrer dans la vie active, d'autre sont rentré à l'école pour continuer les études, il y a établissementdles actes de naissance auprès autorités, 5 filles ont terminé ses études parmi tant d'autres qui sont encore à l'école...



Photo prise après la séance de travail avec l'équipe de Brigades Dénonciation des violences faites aux filles à l'école et hors de l'école contre les violences Basées sur le genre (VBG)



<u>Sur la photo</u>: **Madame DAWAI** responsable de BD, **Marie-Thérèse** au milieu et **Monsieur ABDOUL AZIZ** responsable de BD et responsable ISLAMIQUE

En outres, nous avons pris part activement à l'animation d'une causerie éducative sur le thème: « mariage précoce et forcé ». Animée par les animatrices membres de l'APAD. Cette séance à été suivi d'un entretien de groupe ceci pour nous permettre à mieux apprécier les stratégies d'organisation et d'animation d'une causerie éducative en matière de lutte contre les mariages précoces et forcés.

(Marie-Thérèse à gauche avec les filles d'APAD dans la causerie-éducative)

- ✓ Comme stratégies, les responsables d'APAD informe les chefs de quartiers entant que l'autorité local, enfin qu'ils puissent sensibiliser les parents pour ce dernier puissent envoyer ses filles dans les activités qu'organise les Femmes et filles d'APAD. Ces activité se tiennent chez le chef de quartier
- √ Méthodes utilisés sont plaidoyer, campagne d'information, cadre de concertation, les échanges permanent d'expérience entre les participants, renforcement de capacité de filles femmes en couture et suivie et évaluation.
- ✓ Comme outils utilisé sont les textes existants national et internationaux sur le Mariage, la protection et promotion de la femme, plan de communication, bande dessinées, affiches, boites à images
  - ✓ Toujours dans le souci de vouloir renforcer notre capacité pratique sur la protection et l'encadrement des filles victime des diverses cas de violence, nous avons participé activement à une causerie éducative, animée par les membres de la BD. Cette activité avait connu la participation des filles membres des clubs de filles dans l'Ecole Publique de Moutourwa. le thème développé pendant cette causerie est : « le mariage précoce et forcé et droits de la fille ». Ceci nous a permis de comprendre la stratégie qu'utilise les membres de BD pour impliquer les filles victimes dans la lutte contre les mariages précoces et forcés dans leur milieu de vie. Enfin, nous avons pris part à la séance d'évaluation finale de notre stage. Stratégie : Il y a création d'un point focal dans cette école qui constitue un groupe de femme et des hommes appelé association de

mère d'enfant qui s'occupe de toute violation contre le mariage Précoces et Forcé et sont aussi en contact permanent avec les parents d'élèves qui suivent de prêt les cas de violation des élèves. Chaque fin de l'année elles encouragent les élèves qui réussissent en donnant des différents cadeaux pour motiver d'autre à bien travailler et terminer les études primaires pour aller plus lois, elles orientent aussi les élèves dans de classe supérieur, elles organisent régulièrement les causeries éducatives dans des écoles, bref ils font le plaidoyer pour l'octroi des cartes de nationalité pour les élèves et font aussi le suivie et évaluation des élèves à l'école et hors école

La question qui m'a permis d'avoir la lumière sur le processus d'empowerment était : « Qu'est-ce que ALVF à fait pour que vous soyer ce que vous êtes aujourd'hui ? »

Le travail fait par l'ALVF dans ce processus est de recevoir la victime dans un premier temps, d'analyser ses problèmes, de l'aider à se retrouver dans ses droits et de s'auto prendre en charge de la femme à travers les Activités Génératrice de Revenue (AGR).

D'où il y a quatre volets dans le processus d'empowerment qui sont :

- Volet légal : ou la victime reçoit l'éducation en le Droits de la femme et suivre leur dossier jusqu'au bout
- Volet sociale : la victime forme d'autres femmes pour restituer ce qu'elles ont reçus comme enseignement
- Volet économique: après avoir bénéficié de l'assistance par ALVF, elle va participer dans différentes formations tel que l'informatique, la couture et autres pour qu'elle puisse développer ses connaissances dans le but d'élevé son niveau économique. Ce sont des potentialités à saisir avec l'assistance de Micro finance pour le Développement (MIFED) qui travail en partenariat avec l'ALVF.
- Volet politique : ici on se base plus sur l'éducation à la citoyenneté.

Comme dans sa politique est de ne pas travailler seul il faut contacter d'autres acteurs enfin de renforcer les actions de la femme et de la jeune fille, c'est la raison pour laquelle ce système est mis en place pour que la femme puisse se prendre en charge à travers les AGR (Activité Génératrice de Revenue) avec le concours de l'Union-Européen.

Comment faire pour bénéficier de l'assistance de MIFED pour les Activités Génératrice de Revenue? Dès que vous arrivez à ALVF pour votre cas, ont vous accompagne jusqu'atteindre l'objectif, après vous allez bénéficier des différentes formations pendent trois (3) mois et vous serez enregistre parmi les gens qui vont se retrouver dan le Groupe Initiative Commune (GIC) et chaque personne a un équipe des dizaines des personnes dans sa commune ou quartier pour la continuité des actions de sensibilisation, ce sont eux qui serons accompagner à MIFED.

Au niveau de MIFED ont donne aussi la formation de gestion pendent un mois moyennant, la collecte des tous les documents complets de victime fait par ALVF pour amener au Ministère de l'agriculture pour la légalisation dudit document, après la réception du documents MIFED donne la formation qui permettra à la femme de bien gérer et d'être autonome. Après avoir reçus les fonds MIFED, il y aura le suivi à l'intervalle de deux semaines pour savoir si les bénéficiaires ont bien capitalisé les enseignements reçus.

Le changement social à travers le changement personnel de GIC, elles sensibilisent un groupe dans les différents quartiers ou villages sur le MPF (au moins une dizaine des personnes) pour la sensibilisation de proximité. Voila le processus de consiling et Empowerment marche souvent ensemble car on commence avec le consiling dans le

cadre d'accompagner la victime jusqu'à son objectif final et ont cherche des voies et moyens pour que cette victime puisse redevenir dans la vie normal à travers les Activités Génératrice de Revenues (AGR) et qu'elle puisse être à mesurer de faire un choix pour sa vie dans le processus d'emporwement





Photo prise pendant la causerie-éducative à l'école primaire de MOUTOURWA

Marie-Thérèse avec la responsable d'AME et le club de filles de MOUTOURWA

## Outils méthodologiques

Ces différentes activités nous a permis d'identifier un certains nombres d'outils méthodologiques mise en place par l'ALVF/EN afin de mieux mené les actions de plaidoyer auprès des décideurs. Parmi ces outils nous avons :

## ✓ L'arbre d'analyse.

Qui est une activité qui consiste à recueillir les arguments sur la problématique des mariages précoces et forcés, tout en identifiant ses origines, ses causes et ses conséquences.

Après avoir fait l'analyse du problème pour savoir comment la victime se retrouve dans cette situation ce sont les questions qui interviennent plus pour avoir une idée enfin de décelé les origines, les cause et les conséquences du problème.

A quel moment et dans quel cadre utilise t on cet outil ? C'est lorsque les victimes se présente au Centre Vie de femme pour soumettre ses doléances et parle en retrait avec la chargée des victimes, lorsqu'on fait l'enquête ou étude du milieu soit enquête, investigation de terrain pour savoir les problématiques du milieu.

#### ✓ La toile (d'araignée)

C'est un outil qui consiste à faire impliquer plusieurs acteurs pendant une période donnée, afin de les mobilisés et contribuant efficacement à l'éradication des mariages précoces et forcés dans la région.

Lorsque les victimes soumet leurs problème, on leur pose quelques questions de précisions pour savoir comment elles sont arrivée dans ces circonstance sans aucune assistance ou et l'intervention des autorités, de la société et autres personnes ou acteurs tel que les parents, les églises, l'état. Ces éléments permet de faire le plaidoyer après l'analyse de fait. Pour que chaque acteur soit activement impliquer dans la lutte de ce problème enfin que ces problèmes disparaissent dans la société et que les droits de tout un chacun soit respecté.

A quel moment et dans quel cadre utilise t on cet outil ? Après l'interview avec la victime au Centre Vie des Femmes, pendant la rencontre avec les différentes autorités locales, provincial national et pendant les différentes journées de réflexion avec les différents acteurs.

#### ✓ L'intervention féministe.

C'est une action qui consiste à placer la fille et la femme victime de mariage précoces et forcé au centre de l'analyse du problème, en tant que personne à part entière qui a des besoins spécifiques.

## DEMARCHE D'INTERVENTION FEMINISTE AUPRES D'UNE FILLE SURVIVANTE DE MARIAGE PRECOCE ET FORCE

## **ETAPE I: INTERVENTION FEMINISTE INDIVIDUELLES**

# OBJECTIF : mettre la victimes ou survivantes en confiance à travers l'activité counselling

La mise en confiance de la survivante est faite à deux niveaux : en situation de crise et après la crise

#### LA SURVIVANTE EN SITUATION DE CRISE

Pour la survivante reçue en situation de crise c'est-à-dire dans un état de choc, il est question pour l'intervenante de :

- L'accueillir chaleureusement
- L'inviter à prendre place dans son bureau
- Poser à son endroit des gestes de tendresse exprimant ainsi le partage de la souffrance de la survivante (par exemple lui tapoter l'épaule, lui offrir un verre d'eau...)

#### LA SURVIVANTE APRES LA CRISE

Pour une victime ou survivante qui n'est pas dans une situation de crise, il est question pour l'intervenante de :

- faire prendre conscience à la survivante de la situation dans laquelle elle se trouve
- permettre à la survivante de mieux comprendre l'environnement social dans lequel elle évolue
- faciliter à la survivante la compréhension du processus d'analyse des rôles sociaux à travers l'appréhension des aspects positifs et négatifs
- mettre sur pied avec la victime ou survivante une stratégie d'accompagnement qui permettre à celle-ci de se sortir du cycle de la violence
- établir un contrat de travail avec la victime ou survivante dans lequel les responsabilités sont partagées
- mettre sur pied un dispositif de suivi-évaluation des démarches entreprises avec la victime ou survivante

## **ETAPE II: INTERVENTION FEMINISTE DE GROUPE**

# OBJECTIF : Restaurer l'estime de soi/le pouvoir de victime ou survivante à travers l'application du processus d'empowerment:

Cette activité s'articule autours des contenus suivants :

• **empowerment personnel** : conscientisation sur la problématique des mariages précoces et forcés : éducation à la sexualité : placement professionnel.

- **empowerment légal et politique** : information et éducation sur les Droits et procédures judiciaires ; éducation à la citoyenneté.
- empowerment social: mobilisation au sein des association/GICs.
- empowerment économique: gestion et suivi des Activités génératrices de Revenus...

Le programme d'empowerment à travers ses contenus sus listés, vise à :

- permettre à la survivante de parler librement de son vécu, de son problème
- permettre à la survivante de prendre des décisions personnelles en faveur de ses intérêts, de ses choix
- permet à la survivante de définir des projets de vie
- aider la survivante à départager le vécu social des femmes de son vécu personnel
- permettre à la survivante de se libérer des rôles qui l'empêchent de réaliser son potentiel personnel
- permettre à la survivante de renforcer son pouvoir économique en vue de prendre en main sa vie.

## N.B : Associer toute ces démarches c'est-à-dire du counselling au processus d'empowerment complet renforce l'autonomisation de la survivante.

A quel moment et dans quel cadre utilise t on cet outil? Lorsque la victime soumet son problème au Centre Vie de Femme les actions commencent en suivant les étapes et de manière ordonner.

#### ✓ Le portrait d'une survivante de mariage précoce et forcé.

Est un tableau qui présente les caractéristiques de la victime et utile à l'évaluation pour l'appréciation des changements positifs apportés sur celle-ci grâce à l'intervention de l'ALVF. Ces sont les Animatrices membres de ALVF qui le réalise , cette appréciation se fait de manière interne

Comment le réalise t on, y a-t-il un plan type ? ALV à déjà listé quelques problématiques affichées dans leur bureau comme un plan type, après ses analyses de terrain, pour se référer facilement et savoir comment mener les actions si la victime se présente. Une victime peut se retrouver avec deux ou trois problèmes. Et cela va permettre à ALVF de suivre ce problème selon le cas.

- Exemple : une victime à trois problèmes Abandonnée par son partenaire en état de grossesse ou avec 1,2 voir 3 enfants à sa charge ;
- Ignorante de ses droits;
- Traumatisée par le fait d'être « mariée » à l'âge de 13-16 ans ;

#### ✓ Le SEPO (succès, échecs, potentialités et obstacles).

Est un outil qui permet d'évaluer nos différentes actions d'intervention et démarches de plaidoyer en termes de succès, échecs, potentialités et obstacles dans le but d'améliorer continuellement notre stratégie sur la base des difficultés de notre environnement afin d'envisager un succès durable.

#### SUCCES

Les succès concernent les différentes réussites ou résultats positifs observés dans la démarche entreprise soit en matière d'accompagnement de la victime ou survivante, soit dans les actions menées dans le cadre du plaidoyer

#### **ECHECS**

Les échecs portent sur toutes les informations relatives aux aspects négatifs c'est-à-dire tous ce qui conformément aux objectifs de départ pas été atteint, n'a pas été réalisé que ce soit en matière d'accompagnement de la victime ou en ce qui concerne le plaidoyer

#### **POTENTIALITES**

Les potentialités concernent les atouts ou forces observable chez la victime et dans l'environnement en lien avec l'action d'encadrement ou de plaidoyer en matière de lutte contre les Mariages précoces et Forcés (MPF)

#### **OBSTACLES**

Les obstacles sont relatifs aux blocages identifiés en lien avec la victime et du milieu/environnement que ce soit en ce qui concerne les démarches d'encadrement ou en matière de plaidoyer

Exemple : La victime Laurianne M. Agée de 23 ans était victime de mariage forcée par ses parents 4 ans après elle a demandé divorce son mari la amené au Centre Vie de Femme de MARUA pour les conseilles, il n' y avait toujours de résistance auprès de la femme, la femme a porté plainte au Grande Instance, il n'y avait toujours pas de suite, un moment ALVF s'est arrêté en faisant l'évaluation du dossier et changer les démarches pour amélioration du dossier et atteindre l'objectif. Ils ont recommencé les démarches en déposant les dossiers au Palais de Justice

- ✓ **Les outils genre** qui permettent à l'intervenante de dissocier les besoins pratiques des intérêts stratégiques des victimes.
  - Les outils genres sont entre autres les boites à images qui démontres les actions, les rôles que les deux sexes peut faire et ce que chaque sexe pourra faire ou soit ce qui est naturel entre les deux sexes **L'étude** qui permet de prouver la gravité de la situation des mariages précoces et forcés en vue de susciter l'implication effective des décideurs dans la lutte contre cette pratique...
  - Méthodologie utilisée pour l'étude : Échange permanent avec la base et les autorités et les responsables des églises, existence de cadre de concertation, renfoncement des capacités des tous les acteurs
  - Il existe de sgrilles d'analyse pour leur permettre d'orienter les actions de plaidoyer.

## Stratégie d'interventions

L'intervention de ALVF est que les femmes entrent courbés au Centre Vie des Femmes et sort tout droit, ce qui signifie que les femmes entrent avec des problèmes et sort après que ses problèmes sont résolus.

- ✓ La stratégie de plaidoyer contre les mariages précoces et forcés mise en place par l'ALVF/EN dans la région de l'Extrême Nord partagée et capitalisé ;
- ✓ Les différents outils nécessaires pour une action de plaidoyer connus et disponibles, sont les textes existant sur la promotion et la protection des femmes et des enfants, tels que la Constitution du Cameroun, Charte Africaine des droits de l'Homme et des Peuples, la Convention des Droits de l'enfant, Guide pratique des droits de la femme camerounaise, protocole à la charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatifs aux droits femmes ainsi que la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme Les mécanismes mis en place par l'ALVF/EN pour décourager ou promouvoir la dénonciation massive des cas de mariages précoces et forcés dans la région de l'Extrême nord appropriés.

#### Notre observation

✓ Le processus de plaidoyer mis en place par l'ALVF/EN contre les mariages précoces et forcés dans la région de l'Extrême Nord est une action qui implique différents acteurs notamment : les victimes, les autorités administratives, religieuses, traditionnelles et judiciaires, la communauté éducative, les femmes, les filles, ainsi que les hommes

- ✓ Les outils de travail utilisés permettent de mobiliser différents acteurs et de développer des actions efficaces visant à influencer les décideurs à agir contre les mariages précoces et forcés d'une manière radicale ;
- ✓ Le stage à été à la fois théorique et pratique dans la mesure où, nous avons pris part active à certaines activités, telles que les causeries éducatives, l'atelier régional pour la validation des mesures par les décideurs visant à interdire la pratique des mariages précoces et forcés dans la région ;
- ✓ Les actions de lutte contre les mariages précoces et forcés sont pérennisées par les victimes à travers les différents groupes créés dans leur quartier respectifs (milieu de vie)
- ✓ Le processus d'autonomisation des victimes qui permet aux victimes de sortir de la violence et d'être véritablement impliquées dans la lutte contre les mariages précoces et forcés ainsi elles reprennent la vie active :
- ✓ Les victimes de mariages précoces et forcés de part la stratégie mise sur pied par l'ALVF/EN se sont réellement appropriés la lutte contre les mariages précoces et forcés dans la région.

## III. Difficultés rencontrées

Durant notre stage, nous n'avons pas connus les difficultés pouvant nous empêcher à bien réaliser notre stage. Cependant, nous étions butés à quelques contraintes, parmi lesquelles :

- √ La période de stage limitée ce qui nous a contraint de faire un travail sous pression;
- ✓ L'indisponibilité d'un membre du collectif de lutte contre les mariages précoces et forcés (Public Concerné) du à son déplacement vers le camp des réfugiés tchadiens de Langui, ce qui a fait qu'on ne puisse pas travailler avec lui ;
- ✓ L'indisponibilité de la stagiaire de travailler avec l'équipe d'ASSOAL le jeudi 28 avril 2011, dû à l'absence du vol Maroua-Yaoundé parce que l'avion était tombé en panne. Pour contourner ce retard l'équipe de l'ALVF nous accompagné le jeudi 28 avril 2011 à GAROUA (plus de 210Km de MAROUA) par véhicule et cela pendant 3 heures de route, afin de négocier un autre vol (Air Lizing), au lieu d'entendre Camairco pour ne pas rater notre correspondance Kenya Air Ways du vendredi 30 avril 2011.

## IV. Plus-values du stage et conclusion

D'une manière générale, l'organisation du présent stage nous a permis de renforcer nos capacités en stratégies des actions de terrain et de plaidoyer à travers les différents processus d'implication des acteurs concernés dans la lutte contre les violences faites aux femmes (autorités administratives, coutumières, judiciaires, les victimes et la population). Il nous a également permis de comprendre le processus d'autonomisation des victimes à travers les différentes formations reçues. En outre, nous avons appris comment initier les victimes aux diverses activités génératrices des revenus (AGR) consistant à contribuer efficacement à la réinsertion sociale des victimes (filles et femmes) pour leurs auto-prises en charges.

Au regard de ce qui précède et dans le souci de capitaliser, c'est-à-dire mettre en pratique les acquis de notre stage au sein de ANMDH, dès notre retour nous comptons :

- √ organiser une séance de restitution à tous les membres du bureau de ANMDH
- ✓ intégrer les différentes stratégies apprises (expériences) dans les activités de nos différentes structures de base communément appelé « ANTENNE » afin de les rendre plus efficace et autonome en recourant au processus d'Empowerment
- ✓ impliquer les réfugiés, les déplacés et élèves des écoles primaires dans l'action sur la promotion et la protection de la fille, de la femme...
- ✓ amener les membres de nos structures de s'organiser dans différents quartiers et villages en créant de « groupe des vigiles » comme le Brigade de Dénonciation (BD)

pour dénoncer les différents cas de violation des Droits Humains dans leurs milieux respectifs.

En ce qui concerne les pistes de réflexion sur la mise en œuvre de notre PROJET DE TERRAIN que nous voulons soumettre à Juristes-solidarités incessamment, il sera basé sur « la mise en place des Cellules de promotion des Droits de la famille et de réflexion des femmes victimes de discrimination en milieu rural de la RDC ». Ce projet est en pleine harmonisation avec les membres de ANMDH et les publics cibles avant de le soumettre.

Pour terminer, au nom de notre Organisation, nous remercions sincèrement **Juristes-Solidarité** pour nous avoir permis d'échanger les expériences avec un partenaire bien outillé dans la lutte contre les discriminations faites aux femmes et aux filles au Cameroun.

Nos remerciements s'adressent également à l'Association de Lutte contre les Violences faites aux Femmes (ALVF) du Cameroun, particulièrement son Antennes basée au Nord du pays, à MAROUA, pour nous avoir permis d'effectuer un stage professionnel au sein de ses structures et qui nous a permis d'acquérir des nouvelles connaissances et expériences en ce qui concerne la lutte pour la promotion des droits des femmes et des filles victimes des violences.

Ce rapport se termine par les remerciements adressés aux membres du Bureau Exécutif National des « Amis de Nelson MANDELA pour la Défense des Droits Humains » pour m'avoir accordé cette opportunité d'apprendre davantage sur la lutte que nous (hommes et femmes) sommes censés de mener en République Démocratique du Congo.

Fait à Kinshasa, le 29 juin 2011

Pour les Amis de Nelson MANDELA

Marie-Thérèse KALONDA WANAOLI Coordonnatrice du Programme Genre et Famille